INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 22 juin 2022**

* Les marchés européens ont fini en repli, mais ont réduit leurs pertes par rapport au plus bas du jour. L’indice CAC 40 a clôturé en recul de 0,81% à 5 916,63 points après être tombé jusqu’à 5 834,46 points ce matin. L’EuroStoxx50 a cédé 0,77% à 3 467,21 points. A Wall Street, la tendance était plus favorable, avec un indice Dow Jones en progression de 0,43% vers 17h30.
* Les marchés européens sont retombés lourdement à l'ouverture, lestés par leurs segments les plus cycliques. Les économistes sont de plus en plus nombreux à anticiper une récession du fait du resserrement des politiques monétaires destinés à juguler l'inflation. Shamik Dhar, économiste en chef chez BNY Mellon IM évalue ainsi à 50% la probabilité d'une récession en Europe au second semestre contre moins de 5% en temps ordinaire.
* Les bonnes nouvelles sont venues des Etats-Unis sous la forme d'une audition de Jerome Powell devant le Congrès, qui n'a pas réservé de mauvaise surprise.
* " Nous sommes très attentifs aux risques d'inflation et déterminés à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la stabilité des prix " a déclaré le président de la Fed. Le comité de politique monétaire prendra ses décisions " réunion après réunion ". Le rythme de relèvement des taux " continuera à dépendre des dernières données et de l'évolution des perspectives économiques " a ajouté Jerome Powell. Pour le président de la Fed, " l'économie américaine est très forte et bien positionnée pour faire face à un resserrement de la politique monétaire ".
* Le rendement du 10 ans américain perdait 14 points de base vers 17h30 du fait du caractère désinflationniste de la chute de près de 5% des cours du pétrole et des inquiétudes sur la conjoncture.
* Les cours du pétrole chutent, pénalisés par la crainte d'une récession mondiale causée par l'accélération du resserrement monétaire des principales banques centrales. Vers 16h40, le prix du baril de WTI américain cède 5,5% à 103,5 dollars après avoir atteint 101,5 dollars, soit son plus bas niveau depuis le 10 mai dernier.
* L’euro gagne 0,27% à 86,04 pence en fin d’après-midi à la suite de chiffres d’inflation globalement conformes aux attentes au Royaume Uni. Les prix à la consommation ont augmenté de 9,1% en mai en rythme annuel, en ligne avec le consensus, après + 9% en avril. Elle ressort à son plus haut niveau depuis mars 1982. Sur un mois, les prix à la consommation ont grimpé de 0,7%. Les économistes tablaient sur +0,6% après +2,5% en avril. Hors énergie et alimentations, l’inflation s’est élevée à 0,5% sur le mois contre 0,6% attendu.

Si les données de juin étaient conformes aux attentes, cela pourrait inciter le conseil de politique monétaire de la Banque d'Angleterre à s'en tenir à des mouvements de 25 points de base plutôt que de passer à 50 points de base, explique MUFG.

* Au mois de mai 2022, la collecte du Livret A s'est élevée à 1,37 milliard d'euros en retrait par rapport aux collectes des mois précédents. Elle avait atteint 1,87 milliard d'euros au mois d'avril 2022 et 3,02 milliards d'euros au mois de mars 2022. La collecte de cette année est également inférieure à celle du mois de mai 2021, 1,82 milliard d'euros mais assez proche de celle de 2019 avant la crise sanitaire (1,22 milliards d'euros).

"La collecte du mois de mai 2022 traduit un retour à la normale après plusieurs mois exceptionnels marqués par le relèvement du taux intervenu le 1er février dernier et par la crise ukrainienne", commente Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne.

* De l'épidémie de COVID-19 à la digitalisation des habitudes d'achat, beaucoup de changements dans le paysage de l'industrie des produits de grande consommation ont été opérés ces dix dernières années. Malgré cela, les plus grandes marques françaises sont restées résilientes constate l'étude Brand Footprint de la division Kantar Worldpanel concernant les évolutions de comportements d'achat et les raisons du succès des marques françaises.

Elles se sont en effet concentrées sur quatre principaux leviers pour développer de nouveaux points de contacts : accroissement de la confiance, innovation, proximité avec les consommateurs et une stratégie de ciblage élargie, explique Brand Footprint.

Parmi les marques préférées des français en 2021, le plaisir ressort nettement avec La Laitière qui arrive en tête du podium suivie de près par Magnum et Andros.

Par ailleurs, de plus en plus de français se tournent vers les marques locales. Les marques issues des PME qui ont gagné +2,3 points de parts de marché alors que les marques des grands groupes ont cédé -0,5 point.

Parmi le Top 20 des marques les plus dynamiques sur ces dix dernières années, plus de la moitié opère sur des catégories plaisir type viennoiseries (+154% CRP de 2012 à 2021 pour La Boulangère), biscuits (+67% pour Granola), glaces, d'apéritif (+96%pour Blini).

**SOCIETES**

* Les craintes sur les perspectives de croissance ont pesé sur les valeurs les plus dépendantes de la bonne santé de l'économie, dont celles liées aux matières premières. ArcelorMittal et TotalEnergies ont ainsi terminé parmi les principaux replis du CAC 40.
* Les investisseurs ont favorisé les valeurs refuges, dont Orange et Sanofi, mais aussi les valeurs technologiques. Worldline et Capgemini ont clôturé en tête de l'indice CAC 40 grâce à la détente sur le marché des taux longs.
* Crédit Agricole S.A. a reculé de 1,64% à 9,243 euros, en ligne avec les autres banques françaises. La Banque verte a présenté un plan à horizon 2025 baptisé "Ambitions 2025" dans la lignée du précédent. A cette échéance, Crédit Agricole S.A. vise un résultat net part du groupe supérieur à 6 milliards d’euros et une rentabilité des fonds propres tangibles dépassant 12 %. Elle avait enregistré l’année dernière un résultat net part du groupe de 5,4 milliards d’euros et une rentabilité de 13,1%.

Pour atteindre ses objectifs, la banque française anticipe une augmentation des revenus supérieure à celle des coûts de 0,5 point par an en moyenne sur la période, hors contribution au Fonds de résolution unique. " Les effets ciseaux seraient positifs dans tous les pôles métiers ", a précisé l'établissement bancaire.

Ce dernier vise une croissance annuelle moyenne de 3,5% de son produit net bancaire. Cette progression de l'activité sera notamment permise par l'augmentation de l'équipement de ses clients (assurances de protection, solutions d'épargne…) et l'acquisition de plus de 1 million de clients en banque de proximité d'ici 2025.

La croissance la plus forte est attendue dans les Services financiers spécialisés, qui devraient croître de 8% à 9%.

La croissance organique sera complétée par des partenariats et des acquisitions ciblées. S'agissant de ces dernières, Crédit Agricole S.A. souhaite renforce ses positions sur ses marchés domestiques, qui comprennent la France et l'Italie où elle est devenue la sixième banque du pays après plusieurs acquisitions. A l'international, la priorité sera donnée à l'Europe.

Le plan intègre en outre une hypothèse de coût du risque à 40 points de base des encours de crédit à la clientèle, soit une normalisation par rapport aux 28 points de 2021.

Il se fonde sur des hypothèses économiques qualifiées de " prudentes ", avec une croissance européenne de 1,9% et une inflation de 2,5%.

* LNA Santé a apporté des précisions suite à l’émission radio « RMC s’engage pour vous » du 21 juin 2022. Cette dernière s’est fait l’écho du combat d'une partie des salariés de l’AJO Les Oiseaux, établissement sanitaire spécialisé dans l’obésité infantile, contre sa fermeture. En 2021, LNA Santé avait pris la décision d'envisager sa fermeture " l'établissement se trouvant dans une impasse ".

Le spécialiste de la prise en charge de la dépendance regrette que " la journaliste a choisi d'aborder ce combat, en évoquant une ‘ fraude à l'assurance maladie ‘, sans aucun rapport avec les motifs de la fermeture ".

LNA Santé tient à préciser qu'il s'agit d'une erreur. " Ce sujet fait référence à un contrôle de l'ARS, survenu en 2019, qui avait effectivement identifié un problème de trop perçu ", indique LNA Santé.

Comme le groupe l'a expliqué à l'ARS et à la CPAM, et comme il l'a redit hier sur RMC, il s'agit d'une erreur de gestion reconnue et assumée par LNA Santé. LNA Santé et la CPAM ont convenu du remboursement des sommes trop perçues.

L'action LNA Santé avait nettement reculé mardi après la diffusion de cette émission. Elle rebondit aujourd'hui de 2,68% à 34,50 euros.

* Amundi a présenté en parallèle à sa maison-mère, Crédit Agricole, son plan stratégique à horizon 2025. Au sein d’un marché européen en recul, l’action du spécialiste de la gestion d’actifs a gagné1,63% à 50,45 euros. Selon Exane BNP Paribas, il n'y a " aucune surprise par rapport aux plans précédents et au consensus ". Un commentaire que fait sien UBS.

Amundi vise une croissance annuelle moyenne du résultat net ajusté d'environ 5% à horizon 2025. Les trois quarts de cette croissance proviendront du développement d'activités coeur de gestion d'actifs et le reste du développement de nouvelles activités telles qu'Amundi Technology et Fund Channel (plate-forme de fonds B2B). Amundi Technology prévoit 150 millions d'euros de revenus en 2025 contre 36 millions en 2021.

" Ces objectifs s'appuient sur la capacité du groupe à faire croître les encours sous gestion, dont 400 milliards d'euros en 2025 (vs 324 milliards d'euros fin 2021) auprès de distributeurs tiers via la mise en place de partenariats sur-mesure et une croissance de 50% des encours en gestion passive (282 milliards d'euros à fin septembre 2021) ", souligne Invest Securities.

Réputé pour son efficience opérationnelle, le gestionnaire d'actifs prévoit de maintenir un coefficient d'exploitation inférieur à 53% après synergies Lyxor.

Amundi entend également poursuivre sa politique de croissance externe. Il a finalisé le rachat de Lyxor en décembre dernier. Le gestionnaire d'actifs prévoit d'explorer les opportunités permettant de renforcer sa distribution (nouveaux partenaires, marchés, zones géographiques), de renforcer ses expertises ou d'accélérer le déploiement de son offre en technologies et services.

Il continuera d'appliquer des critères stricts : accélération de la croissance organique, risque d'exécution limité... Les acquisitions doivent également générer un retour sur investissement (ROI) d'au moins 10% sous trois ans.

* Accor (-1,67% à 27,75 euros) est entré en négociations exclusives pour céder une participation de 10,8% dans Ennismore (hôtellerie lifestyle) à un consortium qatari pour un montant total de 185 millions d'euros, incluant 20 millions d'euros de financement conforme à la Charia apportés par Qatar First Bank LLC au véhicule d’investissement du consortium qatari. La transaction envisagée reflète un multiple de valorisation valeur d’entreprise sur Ebitda implicite de 18 fois pour 2023 pour le groupe Ennismore combiné.

Cette transaction est en effet réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de Ennismore de plus de deux milliards d'euros.

Par ailleurs, Accor apporte dans Ennismore ses participations dans Rixos (1ère marque All-inclusive du Moyen Orient) et dans Paris Society (acteur de référence de la restauration de luxe en France).

Ennismore combiné comptera ainsi plus de 130 hôtels dans 40 pays et plus de 275 restaurants et bars.

A l'issue de la transaction, Accor conservera une participation majoritaire de 62,2% dans Ennismore, les actions restantes étant détenues par Sharan Pasricha, fondateur et co-Directeur général de Ennismore, et les nouveaux investisseurs entrants.

La finalisation de l'opération devrait avoir lieu au cours du second semestre 2022.

* BASF a perdu 5,45% à 43,565 euros à la Bourse de Francfort, pénalisé par les perspectives pessimistes dévoilées par son PDG. Selon Reuters, Martin Bruedermueller a déclaré lors d'un événement industriel en Allemagne que les activités de son groupe devraient connaître un ralentissement au second semestre. L'inflation va peser sur le pouvoir d'achat des ménages tandis que les concurrents du géant allemand de la chimie semblent bientôt en mesure d'améliorer leurs chaînes d'approvisionnement affectées par la pandémie de coronavirus et les pénuries mondiales.

"Cela signifie qu'il n'y a plus de pouvoir de fixation des prix et que nous aurons du mal à générer des marges en plus des prix élevés de l'énergie. C'est là que ça devient vraiment difficile", a indiqué Martin Bruedermueller cité par Reuters.

En ces temps difficiles, analystes et gérants expliquent depuis des mois que le "pricing power" sera le principal bouclier des entreprises. Qu'un géant comme BASF redoute de perdre le sien est de bien mauvais augure.

**ANALYSES**

* La présidence française de l'Union européenne avait comme priorité de fixer des règles en matière de reporting extra-financier. Elle a atteint son but, in extremis. Mardi soir, les députés européens et les gouvernements de l'Union sont parvenus à un accord avec la Commission sur la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Cette directive impose aux entreprises de rapporter leur performance ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Le texte devrait être voté le 29 juin par les Etats membres de l'UE et le 30 juin par la commission des affaires juridiques au Parlement européen. Il vise à rendre les entreprises plus responsables en les obligeant à divulguer leur impact sur les personnes et la planète, mais aussi à mettre fin à l'écoblanchiment.

« Aujourd'hui, les informations relatives à l'impact d'une entreprise sur l'environnement, les droits de l'homme et l'éthique du travail sont parcellaires, peu fiables et facilement détournées. Certaines entreprises ne font pas de rapport. D'autres rapportent ce qu'elles veulent. Les investisseurs, les consommateurs et les actionnaires sont perdus.

Désormais, il sera tout aussi important d'avoir un bilan irréprochable en matière de droits de l'homme que d'avoir un bilan irréprochable », a indiqué Pascal Durand (député français pour Renew Europe), qui a mené les négociations pour le Parlement.

Les nouvelles exigences de l'Union européenne en matière de rapports sur la durabilité s'appliqueront à toutes les grandes entreprises (comptant plus de 250 employés et réalisant un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros), qu'elles soient cotées ou non. Environ 50.000 entreprises devront communiquer des informations sur leur impact sur l'environnement, les droits de l'homme, les normes sociales et l'éthique du travail, sur la base de normes communes. Quelques PME cotées (entre un et deux milliers) seront également concernées. Mais leurs déclarations seront plus légères et elles auront la possibilité d'échapper au nouveau système jusqu'en 2028.

Les informations extra-financières seront publiées de manière consolidée, mais une transparence accrue pourra être requise si une filiale opère différemment des autres. Par exemple, si elle présente une politique d'achat plus à risque que les autres sociétés ou si elle émet plus de CO2, elle devra fournir des données plus précises.

Point important, les informations fournies par les entreprises concernant l'impact sur le climat ou les droits de l'homme feront l'objet d'un audit et d'une certification indépendants.

Grande nouveauté, les entreprises non européennes ayant une activité substantielle sur le marché de l'UE (150 millions de chiffre d'affaires annuel) devront suivre des règles de reporting équivalentes. Les Etats membres superviseront le respect de ces règles. Les filiales des groupes non européens devront aussi communiquer dans une section particulière des informations sur l'activité de leur maison mère en lien avec la RSE.

La CSRD sera appliquée en 2024. La manière dont ces informations devront être présentées par les sociétés est actuellement en discussion. L'EFRAG, qui conseille depuis vingt et un ans la Commission européenne sur l'adoption des normes comptables IFRS, a été chargée d'élaborer ces normes extra-financières. Mi-mai, cet organisme a soumis un jeu de 13 normes à une consultation publique.

Après ce texte, les entreprises devront aussi se soumettre à la directive sur le devoir de vigilance, actuellement en discussion. Cette dernière obligera non pas à la transparence ESG, mais à prévenir, à faire cesser ou à atténuer les incidences négatives de leurs activités sur les droits de l'homme (travail des enfants et exploitation des travailleurs, par exemple) et sur l'environnement (pollution ou encore perte de biodiversité.).

**L’AGENDA DU 23 juin 2022**

**8h45 en France**
Climat des affaires en juin

**9h15 en France**
Indices des directeurs d'achat dans les secteurs manufacturier et des services en juin

**9h30 en Allemagne**
Indices des directeurs d'achat dans les secteurs manufacturier et des services en juin

**10h00 en zone euro**
Indices des directeurs d'achat dans les secteurs manufacturier et des services en juin

**14h30 aux Etats-Unis**
Inscriptions hebdomadaires au chômage

**15h45 aux Etats-Unis**
Indices des directeurs d'achat dans les secteurs manufacturier et des services en juin